

# Journal du Lot 10<sup>c</sup>.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

LOT et Départements limitrophes .....	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements .....	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
TÉLÉPHONE 31	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

COMPTÉ POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance  
Joindre 50 centimes à chaque demande d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. 25
RÉCLAMES 3 <sup>e</sup> page ( — d' — ).....	1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

**Un important débat financier à la Chambre. — Le budget toujours en panne. — Optimisme ministériel. — Un réquisitoire sur les monopoles. — La liquidation de la flotte marchande de l'Etat. — Pour l'affermage des réseaux de l'Etat. — Les arsenaux de la marine.**

Le débat financier, engagé à la Chambre, revêt une ampleur considérable : il roule, non seulement sur la politique fiscale, mais aussi sur toute la politique économique de la France. D'ailleurs une étroite corrélation existe entre les deux domaines. Une question préliminaire : Que devient le budget ? Il reste toujours en panne. On n'entrevoit même pas à quelle époque la Chambre daignera en aborder l'examen. La discussion des interpellations financières reprend ce mardi : quelques neuf orateurs sont encore inscrits pour prendre la parole.

Certains optimistes espéraient que l'intervention du Ministre des Finances mettrait un terme à ces interminables échanges de vue. Vain espoir ! Dans le discours de M. Doumer, deux points sont à retenir.

D'abord, le Ministre compte bouter son budget sans recourir à de nouveaux impôts, ni augmentations de taxes existantes. Cette promesse, M. Doumer l'avait déjà formulée. Il la confirme. Attendons.

Ensuite, le Ministre manifeste un sentiment profond de confiance en l'avenir. Sans doute, la situation « reste-t-elle sérieuse », mais elle n'est point grave au point que « nous devions nous lancer dans les aventures et recourir à des expédients qui, au dire de certains, enrichiraient l'Etat, mais qui certainement ruinerait le pays. »

Quant aux moyens d'effectuer notre relèvement, M. Doumer ne les aperçoit que dans le travail. Voici sa conclusion : « Ce n'est pas par des formules sonores et par des discours qu'on arrive à améliorer les finances publiques ; c'est par un travail opiniâtre, acharné, par une volonté constamment tendue vers le résultat à atteindre. »

Et pour mieux démontrer, mais par l'absurde, la vérité des idées émises par le Ministre, les députés se sont remis aussitôt... aux palabres.

La recherche des mesures propres à assainir nos finances a conduit un certain nombre de députés à établir le bilan des entreprises étatiques. Le résultat ? C'est un procès en règle du régime des monopoles.

Ce procès a été introduit, nous l'avons signalé, par M. Deschamps, et d'une façon magistrale. Il a montré sans peine, mais avec netteté, quelle gabegie règne dans tous les services de l'Etat, le mauvais rendement qui est le lot commun de tous les monopoles et, son corollaire, le déficit. Celui-ci conséquence, en quelque sorte inéluctable, d'une exploitation menée au mépris du bon sens et des principes les plus élémentaires d'une quelconque entreprise.

Nous avons publié récemment quelques chiffres établissant quelles formidables charges constituent les monopoles, au lieu d'être une source de revenus. Inutile de les rappeler.

Le réquisitoire de M. Deschamps ne pouvait être du goût des collectivistes, qui n'ont point dissimulé leur mauvaise humeur. Mais l'opposition, qu'ils ont dressée, est la meilleure preuve de l'éloquence des faits apportés. Plutôt que des vociférations, qui ne détruisent nullement la réalité des choses, pourquoi ne pas renoncer à des conceptions dont la fausseté, mieux la nocivité est dûment établie par l'expérience ?

L'étatisme enferme un vice réhibilatoire : Il ignore que le stimulant de toute activité, de tout effort, réside dans l'intérêt. C'est l'intérêt qui est à l'origine de toute initiative, de toute entreprise : si l'effort n'est pas récompensé, rémunéré d'une façon quelconque, mais tangible, il ne tarde pas à s'évanouir.

Or l'Etat ne récompense pas, ne peut pas récompenser l'effort. Bien mieux, il lui est hostile : il répugne à l'initiative personnelle ; le zèle même l'encombre. Son but, c'est de mécaniser ses fonctionnaires, d'en faire de véritables machines, des choses. Au fond, l'Etat est le pire des patrons ; le plus tyrannique, le

plus autoritaire, le plus inhumain, le plus avilissant de tous. Il n'est pas un seul de ses serviteurs qui n'admettent ces faits.

Mais, dira-t-on, dans ces conditions, comment expliquer ce nombre de fonctionnaires restés de farouches partisans de l'étatisme ?

Oh ! pour une raison bien simple : La fonction c'est le gagne-pain ; et l'on espère, le nombre étant dans une certaine mesure la force, obtenir une situation meilleure le jour où des millions de fonctionnaires pourront l'imposer par la violence. Mais cela n'est que vaine illusion !

En attendant, il semble que la Chambre actuelle soit déterminée, non seulement à mettre un terme aux expériences étatiques, mais, à aborder sous peu la liquidation de certains monopoles.

Détail pittoresque : tel qui ne tarissait pas de critiques à l'égard de M. Doumer et le vouait aux gémonies sous prétexte d'indécision, d'inconsistance, lui tresse aujourd'hui une couronne parce qu'il hésite à nous libérer des néfastes monopoles. Ainsi, l'ère nouvelle oublie ses remontrances d'hier au Ministre, qualifie son discours « d'acte de courage et de clairvoyance patriotique », et, finalement, le proclame « défenseur de la fiscalité démocratique ».

N'essayons pas de trouver une signification à cette dernière formule, qui en est toute dépourvue. Retenons plutôt de cet exemple que la lutte sera chaude, disputée.

Quant au résultat, il faut espérer que la Chambre persistera dans la voie où elle s'est engagée. On se souvient qu'une loi fut promulguée, à la date du 8 août, décidant la liquidation de la flotte d'Etat, dont on n'a pas oublié les conditions fâcheuses d'exploitation, et tout onéreuses pour le trésor.

Précisément, M. Rio, sous-secrétaire d'Etat à la marine marchande, vient de signer un accord définitif avec des armateurs, exécutant ainsi son engagement et dans des conditions du reste avantageuses les intentions du législateur.

Du fardeau de quel monopole va-t-on libérer maintenant le trésor public ?

Ce sera peut-être le réseau de l'Etat. A l'heure actuelle, toutes les Compagnies de Chemin de fer sont déficitaires ; mais le réseau de l'Etat, on le sait, se classe bon premier : son coefficient d'exploitation, entendez le prix de revient, est supérieur à tous les autres ; quant au rendement, il est le plus faible. Résultat : c'est par par centaines de millions de... perte que se chiffrent les bénéfices de cette organisation.

Peut-être se souvient-on qu'en avril dernier une commission plénière fut constituée, en vue de rechercher un nouveau statut administratif et financier... moins onéreux.

Or, cette commission est sur le point d'achever son enquête et elle propose un régime tout nouveau : le réseau ferré de l'Etat sera affirmé, soit à une ou à plusieurs des grandes Compagnies voisines, soit à une Société nouvelle composée avec des délégués de l'Etat, des représentants des départements, des communes et même (oh ! révolution) des Chambres de Commerce et d'Agriculture.

C'est là un nouveau symptôme de la propagande en faveur de la suppression des monopoles et la remise des services d'Etat à l'industrie privée, commence à porter ses fruits.

Un autre service dont la suppression, au moins partielle, s'impose à bref délai, ce sont les arsenaux de la marine.

De tous temps, ces ateliers d'état ont possédé la réputation d'ignorer l'intense rendement. Mais que dire de la situation actuelle ? Les travaux font presque totalement défaut, car on ne construit pour ainsi dire plus. Et l'on aboutit à ce contre-sens qu'il y a davantage d'ouvriers dans les arsenaux que de matelots sur les navires, tandis que les soldes et les salaires absorbent la quasi-totalité des crédits inscrits au budget.

Les véritables parasites du Trésor public, ce sont tous les services... qui ne servent pas !

Mais les partisans de l'étatisme se démèneront d'autant plus qu'ils verront s'écrouler leur inébranlable édifice. Qu'on les laisse s'agiter en vain, mais qu'on agisse : la renaissance économique du pays le veut.

M. DAROLLE.

## INFORMATIONS

### On trouve en Allemagne des armes dissimulées

La direction de l'usine d'Heidenau ayant finalement accepté de laisser pratiquer une ouverture dans le mur jugé suspect par la commission interalliée, cette opération a eu lieu. Dans la partie de l'usine située derrière ce mur, on a trouvé 175 enveloppes de tubes en acier chromé pour obusiers légers. La direction prétend qu'il s'agit de matériel mis en fabrication dans les derniers mois de la guerre.

### Ce que les Allemands doivent payer

Le rapporteur pour le troisième budget supplémentaire de 1921 a fourni au Conseil d'empire allemand les indications suivantes sur l'aspect définitif de ce budget :

Les versements au titre des réparations figurent pour 95 milliards au budget ordinaire, et 17 milliards au budget extraordinaire, soit au total 112 milliards de marks au cours actuel du mark.

Les frais d'occupation représentent en outre 20 milliards 800 millions de marks. Les frais des Commissions interalliées 800 millions. Avec les crédits supplémentaires demandés dans ce troisième budget pour d'autres objets, le déficit du budget complet de 1921 atteint 16 milliards de marks.

Le budget total résultant des réparations est estimé par le rapporteur pour l'exercice 1922 à 234 milliards de marks, sans compter les obligations devant résulter de l'accord de Wiesbaden.

### L'exode des capitaux allemands

L'exode de l'or allemand continue. Une importante succursale d'une banque allemande établie en Suisse a reçu, la semaine dernière, un dépôt venant d'Allemagne de plus d'un million de livres sterling en or.

### Les Etats-Unis en paix avec l'Autriche

Un télégramme de Washington annonce que le président Harding a apposé sa signature au décret mettant fin à l'état de guerre avec l'Autriche.

### Les ex-souverains d'Autriche-Hongrie à Madère

Le débarquement de l'ex-roi Charles de Habsbourg et de l'impératrice Zita eut lieu, au débarcadère de Matimha. Une grande partie de la population, les autorités et l'élite de la société y assistaient.

Les souverains ont été conduits à la villa Victoria dans une automobile, mise à leur disposition par les autorités de la ville.

L'évêque de Funchall est allé les saluer et les invita à assister à une messe qui a été célébrée à la cathédrale.

Les souverains sont l'objet d'une étroite surveillance.

### L'élection du quartier de la Santé

Ont obtenu : Badina, communiste 855 voix (41) ; Ponthier, radical-socialiste, 831 ; Marini, ancien combattant, 28 ; Jacquemont, 5 ; Lemonnier, 1.

Il s'agissait de remplacer M. Hénaffe, conseiller municipal, décédé.

### La journée de 14 heures en Russie

On mande de Moscou que le troisième congrès communiste international a décrété d'appliquer la journée de 14 heures dans les boulangeries. Le congrès a également admis la participation des enfants au travail des boulangeries.

## CHRONIQUE LOCALE

### Mutation

M. Desprats, lieutenant de réserve au 144<sup>e</sup> d'infanterie, passe au 7.

## AUTOUR DE LA SÉANCE

Dans notre numéro de dimanche, nous commentions une décision du ministre de la guerre, au sujet de la désaffectation des casernes qui ne pourront plus servir à l'armée, numériquement diminuée.

La caserne Bessières paraissait comprise dans le nombre des casernes à désaffecter. Depuis 4 ans, l'effectif des troupes est si réduit, que les bâtiments de cette caserne sont inoccupés, et nous dirons même, mal entretenus.

Au surplus, la ville de Cahors était menacée dans un laps de temps très court, d'être privée de toute garnison.

C'est pourquoi, nous basant sur la circulaire du ministre de la guerre, nous émettions dans le numéro du Journal du Lot de dimanche, l'idée de faire servir les locaux de la caserne Bessières à des besoins immédiats pour la population, soit en les utilisant pour une industrie, soit en les transformant en habitations à bon marché.

Or, samedi soir, le Conseil municipal a été mis au courant d'une proposition de l'autorité militaire de mettre en garnison à Cahors un bataillon de tirailleurs sénégalais, soit, 7 ou 800 hommes.

A la majorité, le Conseil municipal a accepté cette offre faite par l'autorité militaire.

Ainsi, les locaux de la caserne Bessières ne seront pas laissés vacants ; ainsi, notre ville conservera une garnison, presque comme avant-guerre.

Et comme les Cadurciens ont pu se rendre compte que le commerce local avait pâti de la diminution des effectifs militaires, et comme d'autre part, la caserne aurait été complètement évacuée, très prochainement les Cadurciens seront satisfaits de revoir notre garnison à peu près ramenée à son effectif normal.

Malgré ces raisons, l'intérêt qu'il y a pour Cahors de ne pas devenir un village, 7 conseillers, ainsi que nous le mentionnons dans le compte rendu, ont voté contre l'arrivée de troupes à Cahors.

Ah ! oui : c'est que ces troupes sont noires ; mais les cadres ne sont-ils pas blancs ? Est-ce que ces troupes ne mangeront pas, est-ce que pour elles, il ne faudra pas des objets, des marchandises qui seront fournis par le commerce local ?

Est-ce que l'octroi de la ville ne profitera pas des droits d'entrée sur ces objets et marchandises ? Notre Cahors qui se meurt peut-il faire fi de ressources, aussi faibles soient-elles, apportées par un contingent de 800 hommes ?

Oh ! la triste plaisanterie que celle qui consiste à déplorer le marasme dans lequel se débat le commerce local et en même temps, à refuser de lui donner des ressources qui s'offrent pour lui !

C'est ce que le public déclarait en séance même du Conseil, après le vote du Conseil municipal, d'autant plus que pas un des conseillers qui ont voté contre la proposition acceptant la garnison, n'a donné la moindre raison pour justifier ce vote. Pas un mot n'a été dit.

Ils ont voté contre le commerce local, contre les intérêts de la ville, voilà tout. Il n'y a pas à leur dire : merci !

LOUIS BONNET.

### Pour les régions dévastées

Afin d'aider au relèvement des régions libérées, on avait proposé à chacun des départements français d'adopter un certain nombre des communes les plus dévastées par la barbarie allemande.

Onze de ces communes furent dévolues au département du Lot, il en a adopté six — plus de la moitié — et versé jusqu'à ce jour 25.000 fr., soit une moyenne de 2.272 fr. de souscriptions par commune à adopter.

### NOS MORTS

Liste des corps des militaires « Morts pour la France » qui arrivent jeudi matin, 24 novembre :

Vialard Edmond-Basile, à Cahors ; Couderc Léon, à Cahors ; Frescalin Jean-Baptiste, à Bouziès ; Lestrade Daniel, à Calès ; Lacombe Armand, à Dégnac ; Lagarrigue Ernest, à Figeac ; Izarn Albert, à Figeac ; Chal-

long Daniel, à Glanes ; Courdesse François, à Labenque ; Courdesse Baptiste à Labenque ; Archassal Ferdinand, à Luzech ; Delpon Jean-Eloi, à Pradines ; Lafarge André-Etienne, à Prayssac ; Chaboy Philippe, à Sarrazac ; Régnet Maurice, à Sérignac ; Labourel Elie-Léopold, à Sérignac ; Raffailac Jean, à St-Céré ; Beaufet Antoine, à St-Céré ; Espaliat Joseph, à St-Cirq-Madelon ; Solacroup Alfred-Félix, à St-Cyprien ; Frauziols Eloi, à St-Laurent-les-Tours ; Lasvignes Léon-Edmond, à St-Vincent-Rive-d'Olt ; Filhol Marcel, à Touzac ; Soubric Léopold, à Trespoux-Rassiacs ; Barre Gilbert, à Souillac.

### La Soirée de gala de l'Aviron cadurcien

Notre vieille Société sportive a démontré, une fois de plus, sa vitalité nouvelle, en offrant, après une semaine saturée de spectacles, convier les Cadurciens au grand Concert qu'elle avait organisé.

Ce concert eut un franc succès, et hâtons-nous de le dire, rien ne fut négligé pour donner aux amis de l'Aviron une soirée digne d'eux et de Cahors.

La très coquette salle du Palais des Fêtes, qui avait été retenue pour la circonstance, avait ouvert ses portes à un nombreux public qui ne ménagea point les marques de satisfaction tant aux organisateurs qu'aux excellents artistes qui figuraient au programme.

L'orchestre du Palais des Fêtes, renforcé d'artistes remarquables, se fit entendre à plusieurs reprises, et la grande fantaisie de la « Traviata » permit aux amateurs d'apprécier le fini d'une parfaite exécution et surtout des solistes absolument impeccables.

Notre aimable et toute charmante compatriote, Mlle Molinié enleva avec un brio, une science et une aisance incomparables un air de la Vivandière et d'Isoline, où toute sa jeune virtuosité et sa voix d'un timbre si chaud et si pur lui valurent les applaudissements de tous et les compliments les plus flatteurs des artistes étrangers eux-mêmes.

Monsieur Richon, baryton de style, souleva l'enthousiasme de la salle avec l'ombre de Flotow et le Noël Païen de Massenet. Sa voix chaude, bien timbrée, d'une étendue puissante, très bien maniée, produisit un excellent effet. Dans les « Noces de Jeannette » il incarna un Jean très classique et très purement silhouetté.

Une madrilène d'origine, cadurcienne d'adoption, exquissa trois ravissantes figures d'une « rola andalouse » à faire pâlir les « Pandagistes » basques les plus réputés. Son art simple, de haut goût, dédoublé de tout ce qui n'est pas la pureté de la danse, telle qu'on l'exécute en véritable Espagne, attiré à notre compatriote une formidable ovation.

Monsieur Davenay, après deux chansonnettes dites avec beaucoup de sens comique, tint à nous prouver qu'il avait plusieurs cordes à son arc. Exquisément il nous détailla La Brouette, d'Edmond Rostand ; mais il se surpassa dans les si jolis vers de Zamacois tirés des « Bouffons ». Sa voix maniée avec un art parfait, suivit le « Zéphir » dans sa course vagabonde et vint tomber, comme il convient, aux pieds de la maman qui flait de la laine... M. Davenay bravo !

Quel succès pour Mlle Villespy ! Le charme de sa voix, ses superbes vocalises, sa parfaite maîtrise musicale ont, hier, conquis son auditoire.

Quel art charmant dans « le tableau de Manon » dans tous les numéros où Mlle Villespy parut ! Dans les « nous » elle fut une exquise Jeannette simple, douce, rusée, courageuse, aimante. Elle méritait l'ovation, que dis-je, les ovations de toute la salle quand elle attaque les trilles brillantes, les splendides roulades de « Rosignol » si difficiles, qu'elles font hésiter les artistes les plus en vue ; nous ne pouvons qu'applaudir encore et souhaiter à cette jeune artiste l'avenir qu'elle mérite et qui lui est assurément réservé.

Les conseillers municipaux, M. le sénateur-maire de Monzie, en tête, tinrent à honorer la fête de leur reconfortante présence. Ils purent juger que l'Aviron cadurcien sait attirer à lui les grandes et nombreuses sympathies. Nous savons tout l'intérêt que les Pouvoirs publics et nos représentants portent à notre société sportive et nous les remercions bien sincèrement.

Nous ne voudrions pas oublier ici « La Presse régionale et locale », qui par son concours toujours assuré est et sera le meilleur facteur de tous nos succès.

Le Comité.

### CONVOCACTION

Tous les joueurs de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> équipe seulement sont priés de se rendre, mercredi 23 novembre, au Palais des Fêtes pour assister à l'entraînement en salle.

Le Comité.

### Appel à minima

M. le procureur de la République a interjeté appel du jugement correctionnel condamnant un homme dénommé, nommé S..., à 50 francs d'amende avec sursis pour vol d'un chien de chasse.

## Conseil Municipal

Le Conseil municipal s'est réuni samedi soir à 9 heures sous la présidence de M. de Monzie.

En ouvrant la séance M. de Monzie prononce l'éloge funèbre du regretté M. Dulac dont la place est voilée de crépe. Les paroles du maire sont écoutées au milieu du plus profond silence par le nombreux public qui se presse dans la salle.

M. le maire remercie la famille de M. Dulac d'avoir bien voulu associer les pauvres de Cahors au souvenir du regretté défunt en versant une somme de 500 francs au bureau de bienfaisance.

En signe de deuil, la séance est levée pendant 5 minutes. A la reprise de la séance, M. le maire donne communication d'une lettre du ministre de l'Instruction publique accordant des tableaux muraux à l'école de Bégous.

Renvoyé à la commission des travaux publics une demande de modification de tarif d'octroi. Renvoyé à la commission des finances, des demandes de fournitures de manteaux d'hiver pour les gardes champêtres et les agents de police.

Une demande des bouchers relative à la réparation des abattoirs est renvoyée à la Commission des travaux publics.

Renvoyé à cette commission des pétitions des revendeuses, les unes demandant à être installées sous la halle, les autres à être maintenues sur la place, jusqu'au jour où un marché couvert sera construit.

Renvoyé à la Commission de l'enseignement une demande du directeur de l'Ecole primaire supérieure tendant à obtenir une subvention pour l'organisation d'un patronage.

Le fossoyeur demande, comme employé municipal, à être à traitement fixe. Renvoyé à la Commission des finances.

Renvoyé à la Commission des finances diverses demandes de subventions.

Renvoyé à la Commission des travaux publics une pétition des habitants de la rue Saint-Namphaise qui voudraient l'installation d'une borne fontaine.

Les frais de séjour à l'asile de Leyme de deux aliénés indigents de Cahors seront supportés par la ville.

Mme Lafarge, directrice de l'école de filles de la rue Clemenceau demande un crédit de 300 francs pour achat de divers objets nécessaires à la garderie. Adopté.

MM. Bouteillon et Nègrevergne sollicitent depuis longtemps, la location d'un jardin situé derrière le Parc de l'évêché, dans le but d'y construire des maisons à bon marché. M. le maire indique qu'il y a des terrains près de la caserne sur lesquels on construirait ces habitations. En attendant, il faut entrer en pourparlers avec le département. La question est ajournée.

Pour achat de matériel de cuisine pour le lycée de jeunes filles une somme de 3000 francs est votée.

Un de nos compatriotes M. Chartrou, décédé à Grenoble, a fait à la ville de Cahors, un legs de 1000 fr. Le legs est accepté et le Conseil exprime sa reconnaissance à la mémoire de ce bienfaiteur.

Les frais d'assistance médicale gratuite s'élevant à 27.000 francs sont approuvés.

Avis favorable est donné à une demande de bourse à l'Ecole Centrale en faveur de M. Molinié et à des demandes de bourses à l'Ecole militaire de St-Cyr en faveur de MM. Gourcerol et Bourcerin de Ga.

MM. Cambon et Nicolai sont désignés à l'unanimité pour représenter le Conseil à la cérémonie d'incinération de 2.194 tickets de 0 fr. 05 et 0 fr. 10 centimes.

La commune de Carennac adresse au maire une lettre dans laquelle elle voudrait que la ville de Cahors cédât à la commune le buste de Fénélon qui se trouvait sur les allées et qui fut enlevé au moment de la construction du monument de Gambetta.

Le buste sera cédé, en retour la commune de Carennac cédera à la ville de Cahors quelques pierres.

Le maire fait connaître que le ministre des travaux publics accorde une subvention de 2000 francs pour l'enlèvement des ordures de la ville.

Le Bureau de bienfaisance est autorisé à céder sa part de propriété du moulin de St-Georges.

Renvoyé à la Commission des travaux publics, une pétition des habitants de St-Georges pour l'éclairage

d'un bec de gaz au fond du pont.  
Au sujet de l'éclairage en ville, M. Gayet propose que la Commission des travaux publics soit invitée à faire une promenade en ville pour constater les endroits où l'éclairage doit être donné. Adopté.

M. Gélis proteste contre l'éclairage défectueux de la ville, bien que cet éclairage soit fait jusqu'à 1 heure du matin au lieu de 11 heures. C'était bon pendant la guerre de laisser les rues dans l'obscurité en raison des économies à réaliser sur le charbon. Il demande que l'éclairage soit rétabli.

La Commission des travaux publics présentera un rapport. M. le maire fait connaître qu'il est chargé par l'autorité militaire de demander au Conseil s'il veut accepter en garnison à Cahors un bataillon de tirailleurs algériens. Ce bataillon serait composé de 7 à 800 hommes.

Il y a quelques temps, l'autorité militaire avait offert un bataillon de tirailleurs algériens. Cette offre fut déclinée.

Le maire fait observer que les quelques hommes qui sont en garnison à Cahors au 7<sup>e</sup> vont être retirés sous peu. Il demande au Conseil de prendre une décision qui est attendue par les autorités militaires.

M. Bessières dit qu'au point de vue du commerce local, cette offre est intéressante. M. Gibert fait une déclaration identique. M. Gayet fait observer qu'on peut toujours accepter ces troupes ; si l'on n'en est pas satisfait on pourra en demander le retrait.

Le Conseil passe au vote par appel nominal.

Ont voté : Pour. MM. Gélis, Teyssonnières, Tassart, Gayet, Henras, Gavens, Nicolai, Bessières, Gibert, Huart, Arnould, Olivier.

Ont voté : Contre. MM. Holzer, Bach, Pedelmas, Marmiesse, Cambon, Ichard, Ressayier.

M. de Monzie s'est abstenu.

Par 12 voix contre 7, le Conseil accepte, dans l'intérêt du commerce local, un garnison de troupes noires à Cahors.

M. Holzer demande que des réparations soient faites aux diverses écoles, et que l'école de la rue Clemenceau soit déplacée.

Il voudrait qu'on donnât, en même temps que des fournitures scolaires, des vêtements chauds aux enfants pauvres.

Cette proposition est renvoyée à la Caisse des écoles qui sera réorganisée. Sont désignés pour faire partie de la Commission de la Caisse des Ecoles : MM. Carlin, Gélis, Teyssonnières, Holzer, Heldt, Cambon, Huard, Marmiesse, Gibert.

Une somme de 300 francs est votée pour les garderies dans les écoles.

L'ordre du jour appelle la discussion de la question du gaz et de l'électricité à Cahors.

M. le maire rappelle les accords qui existent entre la ville et la Compagnie du Bourbonnais et les prix du gaz et de l'électricité : ces prix sont fixés par une formule. Il s'agit de savoir si cette formule est exacte. Il faut que les prix soient vérifiés. M. le maire dit que la Compagnie ne fera pas de difficultés pour laisser examiner les comptes.

Il propose de nommer une commission de contrôle de 3 membres. M. Teyssonnières est désigné comme membre de cette commission. M. Daynard est désigné comme expert. Le syndicat des commerçants sera prié de désigner un membre.

Le Conseil émet un vœu tendant à faire bénéficier de l'amnistie les marins de la Mer Noire.

Le nom de Jean Jaures sera donné à l'Avenue de la Gare.

Au sujet de la propreté des rues de la ville, M. Huard demande que le système des « poubelles » soit remis en vigueur.

M. Huard demande qu'on vote la somme de 5,664 fr. 75 pour la construction du caveau destiné à recevoir les corps des militaires morts pour la France. Adopté.

Le conseil décide de mettre en vente, par adjudication, la maison Andraud, située quai de Regourd, sur la mise à prix de 8,000 francs.

Des bourses Galdegar sont accordées aux jeunes Teil, Dablanc, Cancès.

Sur le rapport de M. Marmiesse, le Conseil rejette une demande des habitants de Labarre qui demandent un bec de gaz dans l'Avenue des Ormeaux.

Le Conseil vote ensuite le budget qui se solde par un excédent de recettes.

La séance est levée à 11 heures 1/2.

## CHRONIQUE SPORTIVE

### CHAMPIONNAT MILITAIRE

Comme nous l'avons annoncé jeudi dernier, le match de championnat entre le 10<sup>e</sup> Dragons et le 7<sup>e</sup> R. I. aura lieu mercredi 23 novembre, à 14 heures, au terrain de l'Ille. Un public nombreux viendra encourager nos pionsniers.

L'équipe militaire du 7<sup>e</sup> R. I. sera prise parmi les joueurs suivants : Caplain, Castanel, Ichas, Bains, Belon, Lacoste, Claret, Bidouze, Cadeot, Lacombe, Salvy, Loche, Chamel, de Redon, Brassens, Duceux, Chevalier, Grand, Dupuy (capitaine). Berhier blessé ne pourra tenir sa place, Bordes, d'occlusionnel aux manœuvres ne pourra instrumenter avec les rouges.

Couleurs du 10<sup>e</sup> Dragons : maillots rouges, bas rouges, culottes blanches.

Couleurs du 7<sup>e</sup> R. I. : maillots jaunes et noirs, parements rouges, culottes blanches.

### COMPOUND-CLUB CADURCIEN

La match de Bergerac. — La première équipe du C.-C. C. comme il avait été dit dans le numéro précédent s'est rendue dimanche 20 courant au pays de « Cyrano » pour se rencontrer contre le pack premier de cette ville.

La partie, qui fut jouée devant un public relativement élevé, fut des plus mouvementées. Malheureusement, Bergerac n'ouvrit pas souvent ce que fit au contraire le quinze des rouges et noirs. L'arbitre se distinguait et fut arrêté tout près des buts adverses par un coup de sifflet, de l'arbitre, incompréhensible.

Loche, Dupuy et tous sont à féliciter car au cours de cette partie perdue cela est naturel, que par 23 points à zéro, la première du C.-C. C. a tenu à montrer sa forme pour les matches de championnat.

L'arbitre fut incompétent. On pourrait même donner un résultat qui conviendrait mieux et serait plus juste : Bergerac, 5 essais ; Cahors, 2 essais.

A Gourdon. — Si leurs aînés se défendaient énergiquement à Bergerac, les cadets du C.-C. C. et 2<sup>e</sup> qui avaient formé une équipe matchant contre l'Etincelle, se comportèrent encore mieux à Gourdon.

Très forte en poids, l'équipe gourdonnaise attaque franchement et dès le début de la partie se porte dans les 22 Cadurciens. Les rouges réagissent et par des dribblings arrivent près des buts gourdonnais. Sur sortie de mêlée Touzias passe à Tavé qui marque. Cahors 3 points, Gourdon 0.

Le jeu continu à vive allure. Les avant noirs se groupent, tandis que les rouges suivent mollement. Sur faute devant les poteaux du camp des compoundistes l'arbitre accorde un coup franc aux noirs, qui marquent le but.

Cahors 3 points, Gourdon 3.

Peu de temps après le fin de la mi-temps est sifflée.

A la reprise Cahors tente de réagir, les lignes avant trop faibles résistent un instant puis se laissent dominer. Le demi d'ouverture gourdonnais Delpech lance sa ligne de 3/4 et un essai est marqué. C. S. G. 6. Les 3/4 cadurciens parlent à fond, mal servis en mêlée, ils ne peuvent se déployer. Vincent se multiplie à l'ouverture, de Redon, à deux reprises réussit à passer par le public qui ne respecte pas la touche, voit deux essais avortés. Gourdon plus en souffrance part à nouveau en vitesse, et après de belles passes marque le 2<sup>e</sup> essai. Jusqu'à la fin Cahors, malgré son énergique défense qui passa à l'offensive, joue dans les 22 gourdonnais. La fin est sifflée.

Gourdon : 9 (2 essais, 1 but sur coup franc) ; Cahors : 3 (un essai).

Appréciation : L'équipe gourdonnaise très en souffrance, épide et forte, avec un entraîneur sérieux peut devenir un pack redoutable. Delpech est l'âme de l'équipe, très adroit et courageux sait choisir le moment de lancer sa ligne qui compte un joueur excellent, Deviers. L'arrière fut précis et sauva son camp à maintes reprises. L'équipe joue avec franchise.

A Cahors, de Redon et Bousquet émergent du lot. Le team a besoin d'un entraîneur sérieux. Il est vrai que l'équipe 2 n'était pas complète puisqu'elle avait 3 de ses équipiers à Bergerac et 4 autres en congé.

### AVIRON CADURCIEN

Nous recevons trop tard pour l'insérer aujourd'hui le compte-rendu du match de dimanche. Ce sera pour jeudi.

### Chasse aux sangliers

Dimanche, quelques chasseurs rentraient chez eux, lorsque à Lamouline près de Dégagnac, un sanglier apparut. Les chasseurs déchargèrent leurs fusils sur l'animal, mais comme les fusils n'étaient chargés que de plomb pour gibier ordinaire, l'animal fut légèrement blessé.

Rendu furieux, le sanglier fonça sur un chasseur et d'un coup de sabot lui ouvrit le sein gauche, provoquant une horrible blessure, puis il s'enfuit et alla se jeter dans une mare.

Là, aux cris poussés, d'autres chasseurs accoururent et tirèrent sur le sanglier qui tenta de fuir. Au moment où il sortait de la mare, un chasseur imprudemment voulut l'empêcher de passer. Le sanglier mordit cruellement le chasseur à la cuisse, et comme celui-ci tentait de faire lâcher prise, la bête rendue furieuse se retourna et lui broya le bras droit.

Le sanglier put s'enfuir, mais il n'alla pas loin : il fut abattu. Il pesait 100 kilos, et a été expédié à Paris.

Les deux chasseurs blessés ont été ramenés à leur domicile : leur état est grave.

### Titres réclamés

En janvier dernier, des coupons de rente étaient trouvés sur la voie publique par M. Mas, puisatier et un de ses amis, qui les rapportèrent au Commissariat de police. La valeur de ces coupons, s'élevait à plus de 1100 francs.

Malgré toutes recherches, personne ne les réclama. Mais ces jours-ci, un propriétaire du canton de Castelnaud, vint à la police et déclara que ces titres lui appartenaient.

Effectivement, après enquête, on reconnut le bien fondé de sa réclamation.

Le propriétaire heureux de retrouver ces coupons, a récompensé ceux qui les avaient rapportés.

### Conférence publique

Ainsi que nous l'avons annoncé, dimanche à 4 heures une conférence publique a été faite au théâtre de Cahors, par M. le Foyer, ancien député de Paris sur « l'union des gauches ».

Le conférencier développa avec éloquence son sujet et fut applaudi par les 200 auditeurs environ qui s'étaient rendus à la Conférence.

A l'issue de la Conférence, un concert eut lieu au cours duquel les artistes qui parurent furent très applaudis.

### Au théâtre municipal

Dans notre compte rendu de la représentation de jeudi « Au Pays Bleu », une erreur de mise en page nous a fait omettre le brillant concours donné pendant cette belle soirée par les excellents musiciens de l'Orchestre Symphonique dirigé par le Maître Barreau.

Eux aussi ont droit à de vives félicitations.

### Probité

M. Couderc, sous-officier au 7<sup>e</sup> d'infanterie, demeurant rue Feydel, n° 4, a trouvé sur la voie publique un portefeuille contenant un assez forte somme d'argent qu'il s'est empressé de remettre au bureau de police.

### Disparu

Mme de Roldalès, demeurant maison Henri IV, a trouvé une fourrure, cours de la Chartreuse, et en a fait la déclaration au bureau de police. Félicitations.

### Disparu

On a trouvé dans la Vienne, le cadavre d'un inconnu portant un coup de couteau.

On avait supposé tout d'abord qu'il s'agissait d'un réfugié du Nord demeurant à Cahors, disparu de cette ville depuis une dizaine de jours, nommé Philippe Caron ; mais cette piste a dû être abandonnée, car le signalement du disparu ne correspond en aucune façon avec celui de l'inconnu trouvé dans la Vienne.

Caron n'a pas été encore retrouvé.

### A qui la montre ?

Le jeune Robert Ladoux, élève de l'école St-Gabriel, demeurant chez ses parents, rue de la Liberté, 16, a trouvé une montre en or avec chaîne. Félicitations au jeune enfant.

### Arrestation

Samedi soir, la gendarmerie de Cahors était avisée qu'un nommé Delpech, demeurant dans les environs de Labastide-Marnhae, avait déposé dans l'auberge de la Beyne (route de Toulouse) 3 paquets contenant du linge et divers objets.

Comme on soupçonnait de vol cet individu, les gendarmes l'appréhendèrent et l'invitèrent à rester sous leur surveillance, en attendant l'arrivée de M. le Commissaire de police qui devait venir pour procéder à une perquisition.

Delpech, mécontent, s'emporta, injuria et menaça le gendarme qui le gardait. Celui-ci, aussitôt le mit en état d'arrestation pour menaces et outrages.

Dinganech matin, la perquisition eut lieu. Dans un sac on trouva du linge, des draps de lit paraissant bien avoir été volés.

Delpech a été maintenu en état d'arrestation et écroué à la prison de Cahors. C'est un récidiviste.

### UN BON EXEMPLE

Le sage, quand il est malade, arrête toujours son choix sur le remède approprié à son mal. Il sait, par exemple, que l'eau SAINT-MARTIAL s'impose contre les affections du tube digestif et de la peau et ne manque jamais d'en avoir une bouteille chez lui.

Principaux dépôts : Pharmacies ORLIAC, à Cahors, MEULET, à Gourdon, LAGARD, à Salviac, GINESTE, à St-Céré, BELLY, à Martel, BOUJADE, à Luzach, LANDES, à Gramat, PEDUNE-MARCEL, à Souillac, et chez M. A. DELPURCH, à Figeac.

### Lissac

Monument aux Morts pour la Patrie. — Nous sommes heureux de publier ci-après le discours prononcé par M. Bourdier, ancien instituteur, à l'occasion de l'inauguration du monument élevé à la mémoire des enfants de Lissac morts pour la Patrie :

Messieurs, Messieurs et vous surtout Femmes en deuil, je ne veux ni ne saurais vous faire un long discours ; mais les enfants de Lissac tombés là-bas sur le front, de Belfort à l'Yser, étant presque tous mes anciens élèves, c'est un devoir sacré pour leur vieux maître de venir simplement, du fond du cœur, leur apporter en ce jour solennel, son tribut de regret, d'admiration et de reconnaissance.

De regret, pour le vide qu'ils ont laissé dans le pays, dans la localité, dans leur foyer, à cause de leur absence la famille et la terre se mourent en attendant que la nouvelle génération ait comblé ce vide.

D'admiration, pour la discipline, l'endurance, le courage et l'abnégation dont ils ont fait preuve en obéissant passivement à leurs chefs, en supportant avec un stoïcisme les intempéries et toutes les privations, en affrontant stoïquement la mort, en sacrifiant héroïquement leur jeunesse et leur vie pour la défense du sol sacré de la Patrie.

De reconnaissance, parce que c'est grâce à eux que nous sommes encore un peuple libre et puissant ; grâce à eux enfin que l'aigle noir est terrassé et que la menace allemande suspendue sur nos têtes comme l'épée de Damoclès est momentanément écartée et que le sera définitivement si les alliés restent unis. A ces héros donc, dont nous regrettons, toute notre admiration, toute notre reconnaissance.

Braves soldats de la petite Patrie, votre ancien maître est fier de vous et si, pendant les 37 années qui a passés, il a un milieu de vous, il n'a pu en faire des savants, il a au moins la grande satisfaction d'en avoir fait de bons citoyens et de vrais patriotes.

Aux trop nombreuses familles en deuil, nous ne saurions nous adresser également tous nos regrets, toutes nos sympathies, tout notre dévouement. Avec elles nous pleurons leurs chers disparus.

Aux héros de la défaite de 70 je dirai : « Vous avez combattu vaillamment et n'avez été vaincus que par l'ennemi. Mais, depuis peu, vous avez dû entendre sur vos tombes ce bruit dont parle le poète : le bruit de la brillante chevauchée victorieuse roulant l'envahisseur. La revanche est venue, pleine et entière. Dormez en paix, vous voilà vengés, bien vengés ».

Et maintenant, pour terminer, représentons-nous tous ces héros au moment fatal où, perdant leur sang et les yeux vers la France, ils semblaient nous dire : « Pères, frères, chers amis, enfants, frères, sœurs, amis, ne nous oubliez pas. » Oh ! d'une seule voix répondons-leur : « Dormez en paix vous aussi qui êtes tombés pour la plus juste des causes ; nous ne vous oublierons jamais. »

Et pour leur prouver que nous l'honneurons notre promesse, faisons le serment de venir tous les ans, à pareille époque, déposer nos couronnes au pied de ce modeste monument, élevé en leur honneur pour perpétuer leur glorieux sacrifice. Gloire ! et gloire immortelle aux enfants de Lissac morts pour la France.

### Limogne

Monument. — Le Comité pour l'érection d'un monument aux enfants de la commune morts pour la patrie s'est réuni dans la salle de la mairie, le 18 novembre, à 5 heures du soir. Etaient présents : MM. Gaillard, Laus, Ouvrier, Craynac, Rouffix, Couderc. Absent : M. Pradines, excusé.

Le Comité, considérant que des circonstances imprévues (mauvais temps, froid excessif, etc.) ont retardé les travaux et que le monument ne pourrait être absolument achevé pour le 27 novembre, date d'inauguration qui avait été choisie, a décidé que, dans ces conditions, il y a lieu d'ajourner la date de la cérémonie d'inauguration. Il se réunira à nouveau dès que le monument sera complètement terminé pour choisir une nouvelle date.

### Douelle

Conseil municipal. — Nos édiels convoqués pour la tenue de la session de novembre, ont dressé la liste de proposition des répartiteurs pour 1922 et désigné les commissaires pour la révision de la

liste électorale. M. Paul Arrazat procédera à la formation de la liste préparatoire et MM. Linon et Jean Alibert, au jugement des réclamations qui pourraient surgir.

### Gourdon

Foires aux porcs rétablies. — Le Maire de Gourdon a l'honneur d'informer le public que l'arrêté préfectoral du 22 octobre 1921 portant interdiction des foires et marchés pour les animaux de l'espèce porcine dans les cantons de Gourdon, Payrac et Salviac, est rapporté.

En conséquence le marché aux porcs aura lieu à Gourdon la foire prochaine 26 novembre courant.

Acte de probité. — Les deux jeunes Béliéne ayant trouvé un porte-monnaie l'ont porté aussitôt au commissariat de police. Le perdant peut l'y réclamer.

### Natoyage n° 10

Le laveur du Mouréou qui était dans la boue depuis plusieurs années et par conséquent inutilisable vient enfin d'être nettoyé avec soin.

Désormais les laveuses pourront s'y rendre sans crainte d'avoir les pieds dans l'eau ou dans la boue.

### Souillac

Mercuriale du 19. — Poules, 2 fr. 50 ; poulets, 2,80 à 3 fr. ; œufs, 0,50 à 7 fr. la douzaine ; fromage, 0 fr. 20 pièce ; beurre, 7 fr. le demi-kilo ; perdreaux, 6 fr. 50 pièce ; lièvres, 3 à 3 fr. 50 le demi-kilo ; lapins de garenne, 3 fr. 25 ; lapins, 1 fr. 50.

Bœufs gras, 110 à 180 fr. le quintal ; bœufs d'attelage, 1.500 à 3.000 fr. ; moutons gras, 115 à 120 fr. le quintal ; moutons maigres, 50 à 70 fr. pièce ; porcs, 200 à 210 fr. le quintal.

Noix, 110 à 140 fr., suivant qualité ; cerneaux, 1.200 fr.

## DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 25.

### Londres adhère au programme Hughes

De Londres : Un message Reuter, de Washington, annonce que la Grande-Bretagne a décidé d'adhérer au programme de désarmement naval présenté par les Etats-Unis.

Après avoir accepté, en principe seulement, le projet Hughes, la délégation britannique s'est maintenant ralliée d'une façon définitive au chiffre proposé par l'Amérique pour les cuirassés.

### Le tonnage militaire de la France

De Washington : La Chicago Tribune annonce que la limite navale de la France et de l'Italie, relative aux navires de première classe, sera portée à 200.000 tonnes pour chacun de ces pays.

### Une alliance anglo-américaine ?

De Londres : Le correspondant du Daily Express, à Washington, dit qu'on discute beaucoup actuellement le projet d'une entente anglo-américaine destinée à assurer la protection de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, du Canada, en échange de la renonciation, par l'Angleterre, de son alliance avec le Japon.

### Lloyd George et l'accord d'Angora

De Londres : Lloyd George est rentré hier soir à 9 heures de Bornemouth. Il a fait convoquer immédiatement le Conseil de Cabinet pour aujourd'hui après-midi.

Au cours de cette séance, la réponse française au sujet de l'accord d'Angora sera examinée par le gouvernement.

### Une tragédie au Malabar

De Madras : Une terrible tragédie s'est produite dans le Malabar : 64 Malabars, prisonniers, qui faisaient partie d'un convoi de cent rebelles, que l'on conduisait de Tirur à Bellary, ont été asphyxiés dans un wagon couvert.

Quand on ouvrit le wagon à Poudanur, 56 malheureux étaient morts, 8 succombaient peu après.

Le gouvernement a ordonné une enquête.

### A VENDRE Automobile FORD

en très bon état

S'adresser : Mme AMOUROUX, Château Edille, route de Larroque-des-Arcs, CAHORS (Lot).

### Imprimerie COUESLANT (personnel intéressé)

Le co-gérant : M. DAROLLE.

## CONVOI FUNÈBRE

Madame veuve VIALARD, sa fille et tous les autres parents prient leurs amis et connaissances de vouloir bien assister à la levée du corps de

Monsieur Edmond-Basile VIALARD  
Marschal-des-logis chef  
au 23<sup>e</sup> Régiment d'artillerie de tranchées  
Mort au champ d'honneur  
le 1<sup>er</sup> mai 1917 à Paissy (Aisne)

Réunion à la gare le jeudi 24 novembre à 13 h. 1/4.

## Apollo-Cinéma

Changeement de Propriétaire  
Programme du 24 au 27 courant  
MONTE-CARLO  
Vue documentaire

## Sublime Offrande

Grand film d'art en 5 actes  
Interprété par R. Joubé  
7<sup>e</sup> Episode de

## MATHIAS SANDORF

CHARLOT, garde-malade  
Comique  
La semaine prochaine : CHARITÉ

## ETUDE

DE  
M. Louis LESCALE

NOTAIRE A CAHORS

## Premier avis

Suivant acte reçu par Maître Louis LESCALE, notaire à Cahors, le vingt-un novembre mil neuf cent vingt-un, Mademoiselle Yvonne BOISSIÈRES, marchande-épicière, demeurant à Cahors, rue Ste-Barbe, n° 1,

A vendu à M. Pierre HUGON, charbon, et dame Eugénie CARRATIÉ, son épouse, demeurant aussi à Cahors, rue Ste-Barbe, n° 1,

Le fonds de commerce de « Marchande d'Épicerie et Mercerie » que Mlle Yvonne BOISSIÈRES fait valoir à Cahors, rue Ste-Barbe, n° 1.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites en l'étude du dit M. LESCALE, dans les dix jours qui suivront la deuxième insertion.

## Pour première insertion :

L. LESCALE.

## BULLETIN FINANCIER

Paris, le 21 Novembre 1921.

Le vent de la baisse a encore soufflé sérieusement sur notre marché. Les banques et la de Beers ont été très touchés à la suite de nouvelles dénonciations de pensions qui auraient commencé à venir aujourd'hui sur le marché. Les changes se sont tendus à nouveau.

Banques faibles : la Paris 1.151, Union Parisienne 752, Lyonnais 1.385.

Maritimes lourdes : Chargeurs Réunis 484, Transatlantique 236. Le Suez réactionne légèrement à 6.040.

Parmi les cuprifères, le Rio fléchit à 1.320 tandis que la Utah se tient à 787.

Valeurs russes quelque peu réalisées : Naphte 271, Bakou 2.202, Lianosoff 352, Pétrole 585, North Caucasian 52.

Pétroliers lourds : Eagle 179, Shell 251, Royal Dutch 19.100, Omnium des pétroles 424.

La de Beers très offerte pendant toute la séance perd environ 40 points à 528 sur le bruit persistant que le dividende de l'ancien privilégié serait supprimé et que, d'autre part, la Compagnie envisagerait le renvoi d'une partie du personnel des mines.

Caulchoilières faibles : Financier 103,50 Padang 155, Malacca 108,50.

Parmi les valeurs diverses l'action Sacre de l'Egypte se tient à 637 et la Say ordinaire est toujours discutée à 1.275.

## Marché de La Villette

21 novembre 1921

ESPÈCES	ENTRÉES		RENVOI		PRIX PAR 1/2 KIL. Les porcs se cote au 50 l., poids vif.		
	ENTRÉES	RENVOI	1 <sup>er</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual.	3 <sup>e</sup> qual.	4 <sup>e</sup> qual.	
Bœufs...	6.370	1.155	2,50	2,25	1,50		
Vaches...							
Taureaux...	2.450	408	3,00	2,50	2,25		
Veaux...	20.693	3.706	2,50	2,25	2,00		
Moutons...	5.730		4,00	3,50	3,00		

Observations : Vente très mauvaise sur toutes les marchandises avec baisse sensible.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 15

## Pour être Belle

PAR  
Jean BARANCY

VI

Alors il se releva. Ses yeux n'étaient plus mornes comme l'instant d'avant. Une singulière flamme brillait au fond de leurs prunelles, éclairant son visage soudain métamorphosé, et voilà que, tout à coup, d'un pas ferme et assuré, il suivit à son tour le chemin que la noce venait de parcourir, se dirigeant après elle vers la maison de Lamatrie le richard.

## VII

Huit heures.

Le soleil déclinait à l'horizon, laissant dans le ciel comme une traînée lumineuse. Il ne faisait plus la chaleur du tantôt, et Bellotte ainsi que Claudet auraient mieux aimé continuer leur promenade que de rentrer à la ferme où les musiciens et les invités du soir les attendraient bientôt pour danser. Mais ceux qui les accompagnaient parlaient déjà de retourner au logis. C'étaient des jeunes gens ; ils préféraient le bal à cette promenade, et les mariés ne

pouvaient les retenir ni les laisser partir seuls.

Maintenant, pour se dégourdir les jambes et pour laisser un peu reposer le cheval, tout le monde était descendu près du pâquis de Cafars devant lequel on passait, et comme l'herbe était haute et fine, que les gros pommiers trapus répandaient une ombre fraîche, et que le ruisseau murmurait gentiment, toute cette jeunesse en fête venait d'un commun accord de pénétrer dans le pâquis et de courir dans cette herbe soyeuse, tandis que Bellotte et Claudet, plus sérieux, marchaient posément derrière les autres, n'ayant envie ni de s'amuser, ni de rire, comme leurs amis. Claudet marchait en tenant la taille de la jeune femme et Bellotte, plus émue qu'elle l'aurait supposé à mesure que le soleil disparaissait au-dessus de la hêtrée, là-bas, dans son lit aux rideaux de pourpre. Bellotte écoutait au fond de son cœur la chanson qu'y fredonnaient ensemble ses dix-sept ans, son rêve enfin réalisé, et peut-être bien l'amour aussi. Car enfin, il fallait bien en convenir, celui qu'elle avait épousé pour son argent n'en était pas moins un beau gars qui la regardait tendrement, et, sous son regard épris, sous la pression du bras qui entourait sa taille, la petite Bellotte commençait à oublier qu'elle serait la femme la plus cossue pour songer qu'elle serait avant tout sa femme.

Les autres s'étaient éparpillés de-ci, de-là, riant comme des enfants,

les garçons cherchant à faire tomber les filles, et les filles se sauvant en courant, mais après quelques minutes, trouvant leurs jambes assez dégourdies, ils voulurent remonter en voiture et partir.

— Allons, Claudet ! allons, Bellotte ! il faut s'en aller, dit un des jeunes gens, voici qu'il se fait tard et les musiciens doivent être arrivés. Mais Claudet ne se hâta point pour cela.

— Quel dommage ! murmura-t-il, nous sommes si bien ! Si nous les laissons partir seuls ? Veux-tu ?... Bellotte secoua la tête.

— Un bal de noces sans les mariés, fit-elle, voilà qui serait drôle ! Les invités qui danseraient tandis que nous nous promènerions, loin d'eux ? Eh bien ! vrai, on n'aurait jamais vu ça ! Vite, continua-t-elle, rejoignons-les.

— Tout à l'heure.

— Mais vous voyez bien qu'ils nous attendent.

— Baste ! ils ne sont pas si pressés. Jouons-leur le tour de disparaître. Ils ne sauront plus ce que cela signifie.

— Quelle idée ! s'écria-t-elle en riant avec toute sa gaieté enfantine. Elle retroussa sa robe, épingla plus solidement le petit bouquet de fleurs d'orangers qui achevait de mourir dans ses cheveux, prit la main de son mari, et, pendant que les autres s'apprêtaient à monter dans la voiture, la petite Bellotte courut avec Claudet dans la direc-

tion du ruisseau bordé d'anneaux derrière lesquelles ils se cachaient. La bonne farce !

Ils arrivèrent, toujours riant, à leur but, se laissèrent tomber sur l'herbe, et, pour ne pas que sa toilette blanche attir